

Lettre d'information sur le projet photovoltaïque de la commune de MEZOS

VALOREM

Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Mars 2016

n°1

SOMMAIRE

Un projet de longue date.....	p 1
VALOREM, qui sommes-nous ?....	p 1
Fonctionnement d'un parc solaire	p 2
Implantation du projet.....	p 2
Les études en cours.....	p 3
Vous tenir informés.....	p 3
Des projets de territoire.....	p 4

En relation étroite avec les élus, la société VALOREM étudie la possibilité d'implanter un projet photovoltaïque sur la commune de Mézos.

Cette lettre d'information vous présente l'avancement du projet dont nous prévoyons de demander le permis de construire cette année.

Un projet de longue date

En 2009, la municipalité a entamé une première réflexion avec l'opérateur EDF EN, pour envisager l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Mezos. En 2012, ce dernier a ainsi obtenu le permis de construire pour ce projet mais a finalement décidé de ne pas en poursuivre le développement. Convaincus de l'intérêt environnemental et économique de l'implantation d'un parc solaire sur la commune, les élus ont cherché un repreneur. La société VALOREM a ainsi été choisie pour relancer le développement du projet photovoltaïque de Mezos.

Depuis avril 2015, VALOREM et la municipalité de Mezos travaillent en étroite collaboration pour signer la promesse de bail et lancer les différentes études.

En concertation avec la mairie et la communauté de communes, nous envisageons également de proposer aux riverains et aux collectivités d'investir dans le projet par le biais d'un financement participatif.

Nous avons donc relancé, dès 2015, les études environnementales afin de pouvoir déposer une nouvelle demande de Permis de Construire au cours de l'année 2016. L'obtention de cette autorisation nous permettra de candidater au prochain appel d'offre solaire et, si nous sommes lauréats, de construire le parc.

VALOREM, qui sommes-nous ?

Fort de plus de 20 ans d'expérience, le groupe VALOREM a pour métier le développement, la construction et l'exploitation de parcs de production d'énergies renouvelables.

Pionnier de l'éolien, VALOREM a élargi son bouquet énergétique à de nouvelles ressources durables, notamment l'énergie solaire et l'hydraulique, et à de nouveaux territoires (Europe de l'Est, Afrique, Caraïbes...).

La société compte 140 salariés (ingénieurs, géographes, juristes, techniciens...) répartis dans 4 agences (Amiens, Bègles, Carcassonne et Nantes) ainsi que dans nos bases de maintenance locales.

En favorisant les partenaires locaux et nationaux pour la fourniture des matériaux (modules photovoltaïques, structures supports, postes électriques) et les entreprises de BTP, nous participons au développement et à la pérennité de la filière photovoltaïque française.

Nos références de développement

Développement :

- Photovoltaïque :
 - > 125 MWc de PC en instruction
 - > Près de 100 MWc lauréats des appels d'offre nationaux, choisis pour leurs qualités en matière d'innovation, de vertu environnementale et de pertinence économique
- Eolien : 780 MW de PC obtenus

Lettre d'information n°1, Mars 2016
Commune de Mezos

Directeur de la publication :
Communication VALOREM

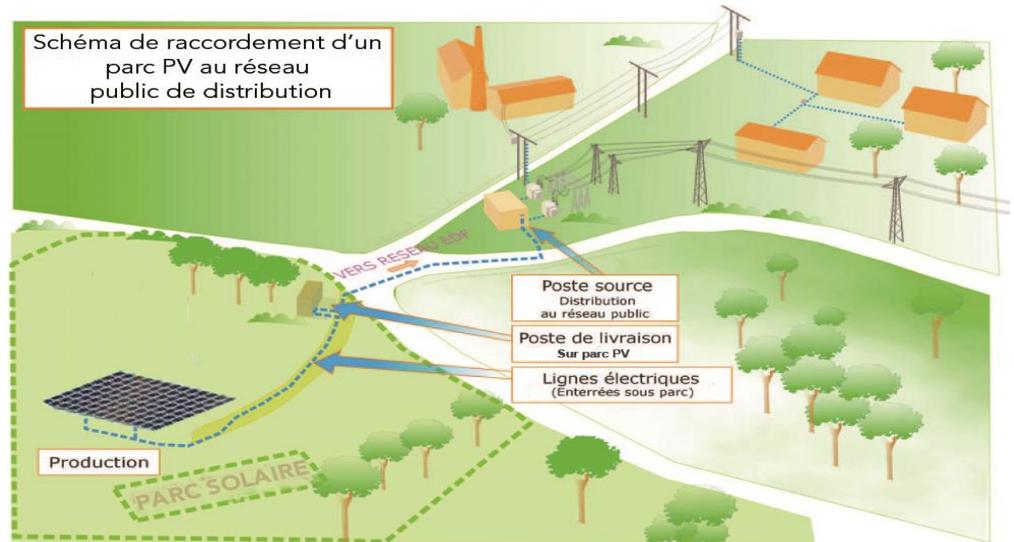
Impression : VALOREM

Contact : www.valorem-energie.com

Lettre d'information sur le projet photovoltaïque de la commune de MEZOS

Le fonctionnement d'un parc solaire

La mise en place d'un parc solaire a pour objet la production d'électricité. En fonction du matériel mis en place, la production de kWh sera plus ou moins importante. Malgré tout, quelle que soit la technologie retenue, l'intégralité de la production électrique est exportée vers le réseau de transport d'électricité (RTE) ou le réseau de distribution d'électricité (ErDF). Il n'y aura donc pas de stockage d'électricité sur site.

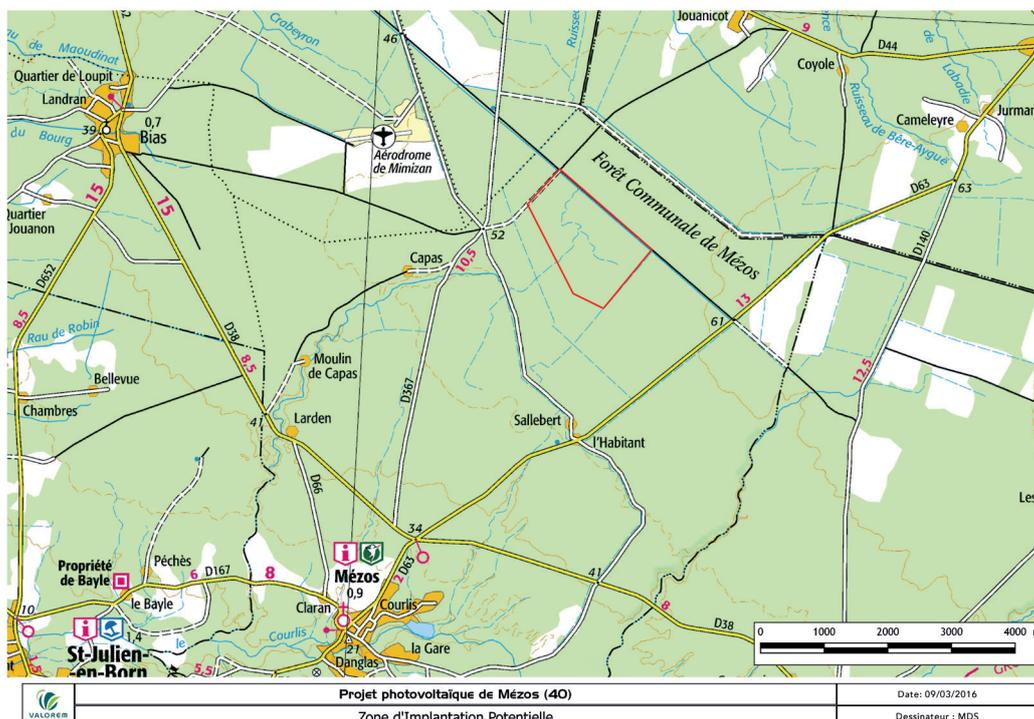


Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité sous forme de courant continu. Les onduleurs transforment le courant continu en courant alternatif et le rendent conforme aux spécificités du réseau de transport et de distribution.

Enfin le poste de livraison, véritable organe de contrôle du parc, compte et centralise les informations sur la production électrique de l'installation. C'est le poste de livraison qui fait l'interface entre la centrale solaire et le réseau ErDF ou RTE.

Implantation du projet

Le projet se situerait sur des terrains forestiers non réhabilités après le passage de la tempête «Klaus» de 2009. Ils sont la propriété de la commune de Mézos.



Lettre d'information sur le projet photovoltaïque de la commune de MEZOS

Les études en cours : associer respect de votre territoire et production optimale d'électricité

L'ensemble des études avaient été réalisées en 2009. Pour déposer une nouvelle demande de Permis de Construire, il est aujourd'hui nécessaire de les réactualiser. En analysant précisément les spécificités de votre territoire, les études nous permettront de déterminer les caractéristiques du parc. Afin d'assurer leur objectivité, elles sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants.

Pendant un cycle biologique annuel, des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc photovoltaïque. Cette étude ayant débutée (date), vous pouvez déjà croiser des naturalistes aux abords des zones d'étude, en train d'effectuer des relevés de terrain et observer les espèces présentes selon les saisons.

> Les oiseaux et chiroptères

Des ornithologues et chiroptérologues interviennent au lever du jour et au début de la nuit pour réaliser des observations durant une année.

> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune viennent inventorier les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée.



Ornithologue en observation

Une fois l'ensemble de ces études terminées, nous étudierons l'implantation du parc la plus adaptée. Par conséquent nous n'avons pas d'élément d'implantation et de caractéristiques plus précises à vous communiquer pour le moment. Nous souhaitons déposer une demande de Permis de Construire pour l'été 2016.

Vous tenir informés de l'avancement du projet

La lettre d'information permet de communiquer les informations principales à l'ensemble des habitants des communes concernées. Nous veillerons à vous en adresser de nouvelles dès que le projet connaîtra des avancées significatives.

Enfin, un site internet sera bientôt en ligne vous permettant de retrouver les informations essentielles sur le projet ainsi que sur son planning.



Votre contact VALOREM
Chargée du projet

Manon DUPRAT
Tél. : 05 57 12 43 94
manon.duprat@valorem-energie.com
213 cours Victor Hugo
33323 BEGLES CEDEX

www.valorem-energie.com

Lettre d'information sur le projet photovoltaïque de la commune de MEZOS

Des projets de territoire

VALOREM souhaite associer les particuliers aux retombées économiques de ses centrales d'énergies renouvelables. Pour cela, ce groupe créé en 1994 et à capitaux familiaux, a lancé plusieurs opérations de financement participatif en prêts rémunérés sur la plateforme Lendosphere.

750 000 € prêtés à VALOREM par des citoyens, une campagne record !

Devant le succès de nos 2 précédentes campagnes d'investissement participatif, VALOREM a mené en octobre et novembre dernier une opération inédite : proposer aux citoyens d'investir dans le parc éolien de Saint-Michel-Chef-Chef (44), en fonctionnement depuis 5 ans.

La campagne en chiffres

- 750 000 € prêtés (objectif initial de 500 000 € déplafonné en cours de campagne)
- 326 prêteurs, entre 18 et 91 ans
- 32% ont bénéficié du taux d'intérêt bonifié à 7%
- 2 301 €, montant du prêt moyen (de 50 à 32 000 €)

Via la plateforme LENDOSPHERE, spécialisée dans

le financement citoyen de la transition énergétique, chacun a pu prêter à partir de 50€ et sans limite d'investissement. A énergie locale, retombées locales : le taux d'intérêt de 5% était bonifié à 7% pour les habitants des cantons riverains du parc éolien.

En 2 mois, 750 000€ ont été prêtés. Ils viennent remplacer une partie de l'investissement que VALOREM a immobilisé dans ce parc. Ces fonds débloqués en faisant place aux citoyens vont participer à financer de nouvelles fermes éoliennes et accompagner un programme d'éco-efficacité énergétique de l'habitat.

Le soleil brille en Aquitaine !

Depuis 2009, VALOREM développe des projets photovoltaïques au sol autour de ses différentes agences, notamment en Aquitaine. Ces projets ont été élaborés dans un réel esprit de développement durable : préservation de l'environnement, intégration dans le tissu social et économique local.

3 projets photovoltaïques lauréats de l'appel d'offre CRE 3

Dans le cadre de l'appel d'offre photovoltaïque dit CRE3, les projets de BRACH ENERGIES (commune de Brach), SAINTE HELENE ENERGIES et PUY BACOT ENERGIES (commune de Sainte Hélène) viennent d'être sélectionnés par le Ministère de l'Environnement. Nous voyons là une reconnaissance pour le travail accompli par VALOREM et ses équipes, mais également par les partenaires locaux qui nous suivent et nous soutiennent depuis plus de 6 ans sans jamais baisser les bras.

Totalisant une puissance de 35 MW, la production de ces trois nouveaux parcs est estimée à 50 GWh/an, soit environ 60% de la consommation électrique de la Communauté de Communes de la Médullienne !

	BRACH ENERGIES	PUY BACOT ENERGIES	SAINTE HELENE ENERGIES
Puissance	11,2 MW	12 MW	12 MW
Surface	32 ha	37 ha	36 ha
Production annuelle	15,7 GWh/an	17 GWh/an	17 GWh/an

« Made in Aquitaine », ces parcs sont exemplaires du fait de leur ancrage local

VALOREM porte les projets, EXOSUN fournira les supports des panneaux solaires mobiles dits « trackers » et FONROCHE les panneaux solaires. Lors de la construction, nous ferons appel à des entreprises locales notamment grâce au partenariat engagé avec le Club des Entrepreneurs du Médoc. Ce sont plus de 3 millions d'euros qui devraient être confiés aux entreprises locales dans les différents aménagements des sites.

Ces parcs vont également générer des recettes pour les collectivités : environ 80 000 € chacun (240 000 € au total) de fiscalité pour les communes et communautés de communes.